CO105 CAS PRATIQUES DE LA GESTION DU PERSONNEL DE COPROPRIÉTÉ (EMBAUCHE / APPLICATION CCN / MANAGEMENT / RISQUES PROFESSIONNELS)

OBJECTIF(S)

• Etude, mise en œuvre et mise en perspective de nombreux cas pratiques auxquels les gestionnaires de copropriétés et les comptables peuvent être confrontés dans le cadre de leur travail de gestion de salariés de copropriétés (Gardiens et employés d'immeubles) y compris l'évaluation des risques professionnels

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Salariés en charge de la gestion de salariés de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)
Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en gestion du personnel - RH - médiation
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - L'EMBAUCHE

- L'importance du recrutement, les erreurs à ne pas commettre, ce que vous recherchez, ce que veulent les copropriétaires…
- Quel type de contrat de travail choisir (A ou B) et comment l'établir : Traitement d'un cas concret d'une copropriété avec 50 lots et logement de fonction. Etablissement du contrat de travail sur la base d'un modèle FNAIM

II - LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS EN COURS DE CONTRAT DE TRAVAIL

- Changement ou rajout de tâches.
- Changement d'horaires (salariés temps plein et temps partiel).
- L'organisation et la prise des congés payés, la gestion du remplacement, la prise obligatoire des congés payés…
- La gestion des augmentations de salaire.
- La gestion des avantages en nature.
- Quid de l'astreinte de nuit : La supprimer, l'aménager… ?
- Le travail du dimanche. Comment le gérer ?
- Le gardien(ne) ne loge plus sur place. Modification de contrat ou pas ?

III - LES RELATIONS SE DÉTÉRIORENT AVEC LE SALARIÉ

- Ce qu'il peut y avoir derrière un changement d'attitude…
- La position délicate du syndic.
- La gestion rapide d'un problème humain.
- La gestion plus lente d'un problème de fond lié à la qualité du travail (le refus de faire une tâche, le non respect des horaires…).
- La suppression du poste de gardien : est-ce possible, que peut on faire ?

IV - L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- La directive Européenne de 1989.
- La loi de 1991 et les textes postérieurs.
- Le décret d'application.
- Analyse de cas concrêts
  - Forme et contenu
  - Méthode d'intervention
  - Information du salarié
  - Mise en œuvre (EPI, Travaux, Formations…)
  - Suivi et mises à jour

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

Formation professionnelle FNAIM 2022 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.